

ARRETE DU MAIRE N°070

Du 31 mars 2026

**Objet : Livraison matériaux
Empiètement sur chaussée chemin des Muriers**

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 28 mars 2026 de Monsieur DELEAGE Jean domicilié 20 chemin des Murier 42240 ST PAUL EN CORNILLON,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussée chemin des Muriers est accordé pour la matinée du 3 avril 2026 à partir de 8H30.

ARTICLE 2

La route sera fermée à la circulation.

Une déviation et la signalisation règlementaire seront à charge et sous la responsabilité de l'entreprise Monsieur DELEAGE Jean.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
DELEAGE Jean

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 31 mars 2026

**Le Maire,
Sylvie FAYOLLE**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.